



Direction Régionale De Béchar
Département Administration et finance
REF :164 /DRB/DAF/2026
N° رنم

Béchar le : 02/08/2026
Alger, le الجزائر في

Objet : Consultation Restreinte N° 03/2026

Réhabilitation et Extension du Réseau Informatique

« De la station Régionale de Béchar »

Article N°01 : Objet de la consultation.

Dans le cadre de ses activités, l'Etablissement public de Télévision lance une consultation ayant pour objet la « **Réhabilitation et Extension du réseau Informatique de la station régionale de Béchar** » conformément au cahier des prescriptions techniques (CPT) joint en annexe.

Article N°02 : Date limite de dépôt des offres.

L'offre en question doit nous parvenir au plus tard le **16/08/2026 à dix heures (10 :00).**

Article N°03 : Demande d'éclaircissement.

Tout candidat désirant obtenir des éclaircissements sur le contenu du présent (CPT), est tenu d'adresser une demande d'éclaircissements auprès du service informatique de la station régionale par mail sdt.bechar@entv.dz et au N° TEL 0784576196

Article N°04 : Visite du site.

Afin d'élaborer sa proposition, le soumissionnaire souhaitant remettre une offre aura l'obligation de faire une visite du site sanctionnée par un procès-verbal signé obligatoirement par les deux (02) parties, faute de quoi l'offre sera rejetée.

Pour prise de rendez-vous, prière de prendre contact avec le service contractant par mail Sdt.bechar@entv.dz et au N° TEL 0784576196

Article N°05 : Lieu de dépôt des offres.

Les offres de prix seront déposées à l'adresse suivante :

Bureau du secrétariat de la station régionale de Bechar

Bureau N°41, Tel : 042 072 043,

Sis à Cité El Djihani, Béchar, B.P.N° 283

Article N°06 : Présentation des propositions d'offres.

Le dossier de soumission doit nous parvenir sous pli fermé portant la mention :

Etablissement Public de Télévision

Consultation restreinte

« Réhabilitation et Extension du réseau Informatique de la station régionale »

« A ne pas ouvrir que par commissions d'ouverture des plis inférieure aux seuils »

Ce dernier doit contenir les documents suivants :

- Le dossier administratif : le registre de commerce électronique et l'identification fiscal.
- Offre financier
- Offre technique.

Article N°07 : Ouverture des Plis.

L'ouverture des plis sera assurée par la commission d'ouverture des plis, elle se déroulera au niveau du siège de la station régionale le **16/08/2026 à 11h00** en présence des soumissionnaires désirant y assister.

Article N°08 : Evaluation des offres et choix du fournisseur.

L'évaluation des offres sera faite sur la base des critères et du système de notation défini dans le CPT (voir en annexe), et donnera lieu à l'octroi d'une note technique et d'une note financière pour chaque offre :

Le système de notation des offres est arrêté comme suit :

- Note technique.....60 points.
- Note financière60 points.

L'EPTV retiendra l'offre qui obtient le plus de point après sommation des notes technique et la note financière.

En cas d'égalité de points, l'offre technique est prépondérante.

Meilleures salutations.

Le Directeur de Station Régionale



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads 'المؤسسة العامة للتلفزيون' (General Foundation for Television) at the top and 'مديرية التلفزيون - صنعاء' (Television Directorate - Sana'a) at the bottom. In the center of the stamp, it says 'المدير العام' (General Director). Overlaid on the stamp is a large, stylized signature in blue ink. Below the signature, the name 'عبد الحليم عبيد راني' (Abdul Halim Abi Rani) is written in blue ink, followed by the title 'المدير الجهوي' (Regional Director).

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

**Réhabilitation et Extension du réseau informatique au niveau de la station régional de
Bechar**

OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation a pour objet la Réhabilitation et l'Extension du réseau informatique de la station régional de Bechar

Rez-de-chaussée

Nombre de prises manquantes	Le nombre actuel de prises	Direction/Bureau
01	01	Salle equip et standard
01	01	Chef service securite
01	01	Chef service ENG
02	00	Salle ENG
02	01	ARCHIVE
01	01	Chef service moy/gener
04	01	regie technique
02	00	Salle vip
04	00	Studio 1
02	00	Studio duplex
03	01	Salle equipement technique
01	01	Bureau SDT
01	01	Bureau technique
02	00	Maintenance
01	00	Bureau energie
01	00	Salle vip



01	00	Salle climatisation
01	00	Salle energie

ETAGE

02	01	Secretariat DR
03	01	Bureau directeur régional
02	01	Sous-Direction de L'information
02	01	Secretariat information
08	01	Rédaction information
05	02	Cellule montage
05	00	Rédaction production
01	01	Bureau administration
02	01	Bureau sous-directeur programme
02	01	Bureau ressources humain et inventaires
01	01	Bureau DAF
01	01	BUREAU MG
03	00	SALLE REUNION
02	01	BUREAU FINANCES



Tableau Récapitulatif :

Désignation	Nombre	Observation
Nouvelle Prises réseau Rj45 cat 6a minimum	69	
Armoires de brassage	02	
Switch 48 ports	02	Module SFP+ à inclure

Exigences :

- Le soumissionnaire devra présenter les références détaillées de sa société, principalement sur l'expérience dans l'exécution de travaux de même type que ceux prévus dans le présent marché, appuyées par des attestations de bonne exécution, et des PV de réception provisoires ou définitifs y afférents.
- La visite sur site est exigée, le PV de visite sur site doit être joint à l'offre.
- Le soumissionnaire doit mentionner :

Le délai de réalisation : Le soumissionnaire proposera un délai de réalisation le plus court possible.

Le délai de réalisation proposé par le soumissionnaire doit être exprimé exclusivement en nombre de jours calendaires.

La durée de la garantie : Le soumissionnaire proposera une durée de garantie minimale de **12** mois.

La durée de Service après-vente : Le soumissionnaire proposera une durée de service après-vente minimale de **36** mois.

AUTRES SPECIFICATIONS ET EXIGENCES TECHNIQUES :

- Les switches proposés doivent figurer dans la liste des équipements non soumis à l'homologation par l'ARPCE.
- Les armoires de brassage doivent être de tailles adaptées au projet et conformes aux standards reconnus.
- Les switches proposés doivent être de niveau L3, manageables, comporter 4 ports uplink de type **sfp+ 10Giga** et être parfaitement compatibles avec la configuration existante.
- Les liaisons optiques entre les différentes armoires de brassage et switch seront réalisées avec des jarretières optiques multimode de type **OM4**.
- Un tableau de brassage dans chaque armoire.
- Protection des câbles selon les normes en vigueur.



- Câble réseau catégorie 6a minimum :
 - **Impédance** : 100 Ohms et une fréquence de 500 MHz.
 - **Capacité** : transmission des données à un débit de 10 Gigabits/s sur 100 mètres.
 - **Standards** : Réalisation des connexions Ethernets sur les standards 1000BASE-T et 10GBASE-T.
- Cordons de brassage ftp catégorie 6a minimum :
 - **Impédance** : 100 Ohms et une fréquence de 500 MHz.
 - **Capacité** : transmission des données à un débit de 10 Gigabits/s sur 100 mètres.
 - **Standards** : Réalisation des connexions Ethernets sur les standards 1000BASE-T et 10GBASE-T.
- Prise RJ45 catégorie 6A minimum.
- Les prises RJ45 doivent être encastrées dans des goulottes de tailles différentes selon les normes.
- Panneau de brassage de catégorie 6A minimum.
- Prise réseau selon la qualité du câble.
- Certification des câbles et des prises.
- Plans de numérotation des prises réseaux/tableau de brassage.
- Schéma de câblage.
- Étiquetage des numéros de prise et leurs correspondances au niveau du tableau de brassage.
- Configuration des nouveaux switches :

Le soumissionnaire est tenu de procéder à la configuration complète des nouveaux switches conformément aux exigences du service informatique. Cette configuration inclut notamment la création et la gestion des VLAN, le paramétrage des ports (access/trunk), la mise en œuvre des politiques de sécurité, ainsi que l'intégration des équipements dans l'architecture réseau normalisée.

Le soumissionnaire devra également assurer la documentation détaillée de la configuration réalisée et garantir la conformité aux standards et bonnes pratiques en vigueur.

- Test du bon fonctionnement du réseau réalisé selon les normes en vigueur.
- Le soumissionnaire est tenu de procéder au réaménagement complet des armoires de brassage. Cette opération comprend obligatoirement la réorganisation/le remplacement, si nécessaire, des câbles de brassage, l'optimisation du cheminement du câblage, ainsi que la mise en conformité avec les normes et bonnes pratiques en vigueur en matière de câblage structuré.

Il devra également assurer une identification claire et normalisée de l'ensemble des connexions, garantissant une parfaite lisibilité et une accessibilité optimale pour les opérations de maintenance.



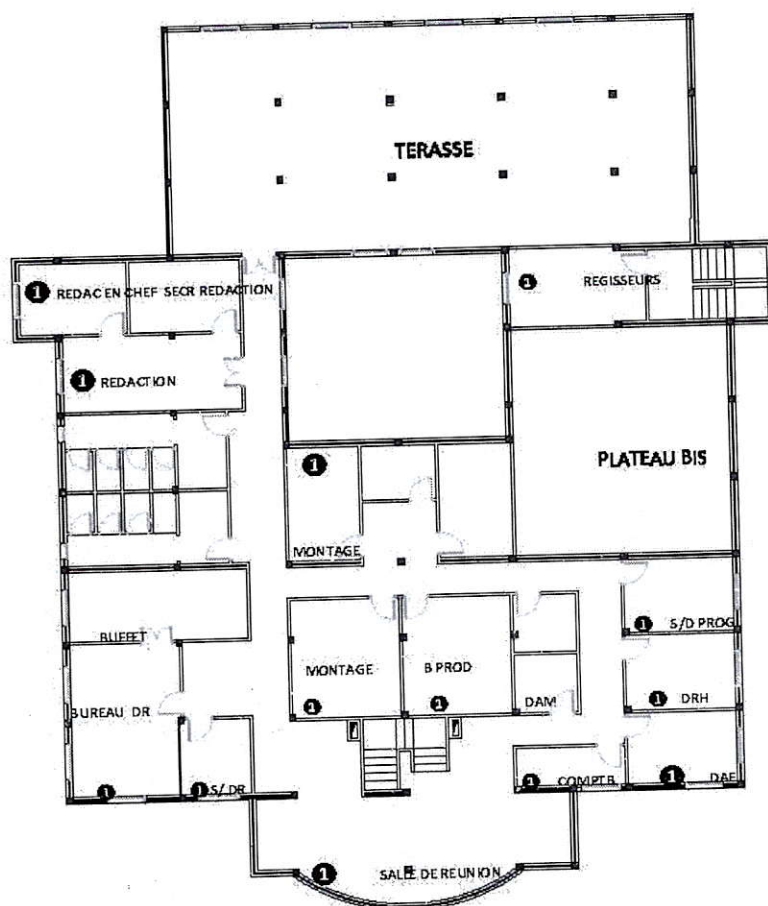
Tout élément défectueux ou non conforme devra être remplacé systématiquement. Les travaux devront être réalisés de manière à garantir la continuité de service et à améliorer la fiabilité globale de l'infrastructure réseau.

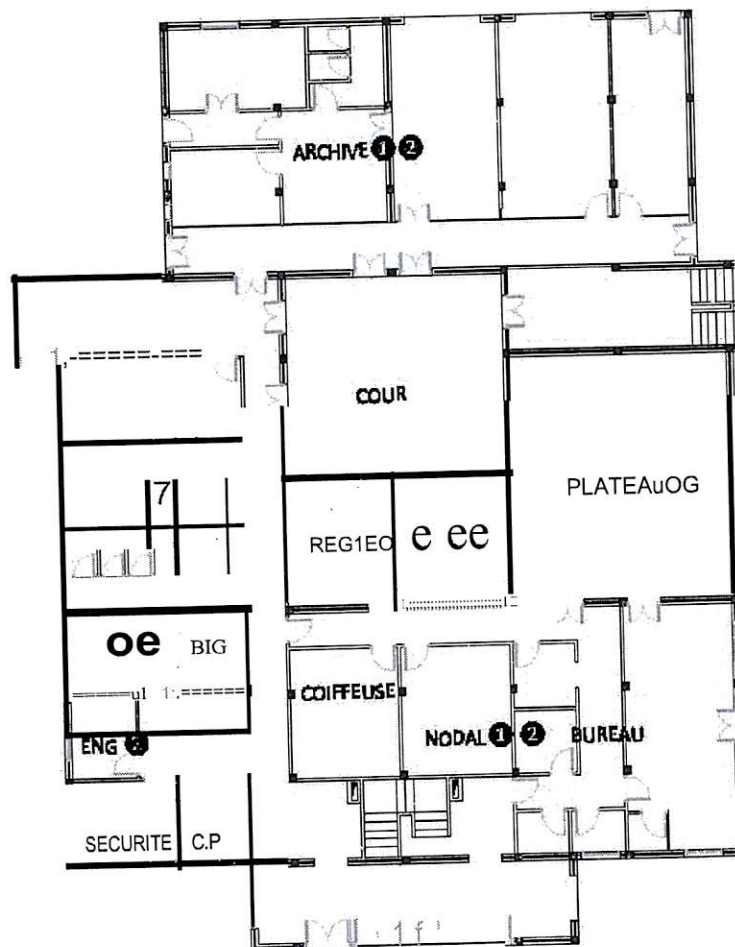
- Il est impératif que toutes les prises réseaux défectueux soient entièrement remplacées et mises en conformité avec les normes en vigueur, sans exception.



PLAN D'AMENAGEMENT BECHER

Etage 1 :





@/LS2D EXISfANTS

@/ mH NON CONECI'E

@/PRISE EUCT'RIQUE NORMALE

@/ PIIISE ELECTRIQUE ONDULEE

@/ RESSEAIJX AVEC EPTV ALGER

@/ RESSEaux ES'IME INTERNE

O/FCE ESfIVE EN FTTH

Rez de chaussée



Critères d'évaluation et système de notation des offres :

Après élimination des offres non conformes aux exigences du cahier des prescriptions techniques, l'analyse des offres restantes se déroulera en deux phases sur la base des critères et de la méthodologie prévue dans le présent cahier des prescriptions techniques.

Phase1 (Evaluation technique) :

L'évaluation technique des offres se fera sur la base des critères et du système de notation défini dans le présent cahier des prescriptions techniques. et donnera lieu à l'octroi d'une note globale pour chaque offre, et arrêté comme suit :

L'offre technique est notée sur 60 points avec Seuil minimal de présélection de 20 points. La notation et le classement des offres techniques, ainsi que l'élimination des offres qui n'ont pas obtenu une note technique égale ou supérieure à 20 points sur un total de 60 points, sera effectuée sur la base des critères de notation définis comme suit :

N°	Critère	Note maximale
01	Délai de réalisation	40
02	Garantie	10
03	Service après-vente	10
04	Note technique	60

Délai de réalisation (40 pts) : Ce critère est évalué comme suit :

Délai de réalisation le plus court se verra attribué la note maximale de 40 points. La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note de l'offre considérée} = 40 \times \frac{\text{le délai de réalisation le plus court}}{\text{Le délai de réalisation de l'offre considérée}}$$



Garantie (pièces et main d'œuvre) (10 pts) : Ce critère est évalué comme suit :

Nombre de mois le plus grand se verra attribué la note maximale de 10 points.
La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée : $\frac{10 \times \text{Nombre de mois de l'offre considérée}}{\text{Le plus grand Nombre de mois}}$

Service après-vente (10 pts) : Ce critère est évalué comme suit :

Nombre de mois le plus grand se verra attribué la note maximale de 10 points
La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante

Note de l'offre considérée = $10 \times \frac{\text{Nombre de mois de l'offre considérée}}{\text{Le plus grand Nombre de mois}}$

Phase2 (Evaluation financière) :

Il sera procédé à la notation de l'offre financière, pour les soumissionnaires pré-qualifiés techniquement à l'issue de la première phase, comme suit :

La note maximale de l'offre financière est de 60 points. Elle sera attribuée à l'offre la moins distante. La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée = $60 \times \frac{\text{Montant de l'offre financière la moins distante}}{\text{Montant de l'offre financière considérée}}$

A l'issue de ces deux phases, l'offre retenue sera celle ayant obtenue le plus de points après sommation des notes technique et financière. En cas d'égalité, l'offre technique est prépondérante.

